



DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

MAIRIE VILLAUDRIC  
31620

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

☎ 05 61 82 44 13

SÉANCE du lundi 03 novembre 2025

Date de convocation : 30/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 3 novembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Josselyne MANNEVILLE, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Sylvain PINEAU, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE

Absents excusés : Christelle MARROT, Suzanne PONS, Isabelle GUILLOT, Redouan OUALI

Christelle MARROT a donné procuration à Denis PARISE

Suzanne PONS a donné procuration à Aurore CAUJOLLE

Isabelle GUILLOT a donné procuration à Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

**Délibération 38-2025 – RECENSEMENT COMMUNAL DE LA POPULATION 2026**  
**- DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR**  
**- RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE 3 AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement 2026 aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

A cet égard Monsieur le Maire propose

:

- 1- la désignation d'un coordonnateur, coordonnateurs adjoints,
- 2- le recrutement de 3 agents recenseurs, un par district, qui seront chargés de la collecte des documents et bulletins, de recensement d'imprimés qu'ils auront collectés ou renseignés et propose de les rémunérer selon les tarifs suivants :
  - Bordereaux de district : 5.20 €
  - Feuille de logement : 1.20 €
  - Bulletins individuels : 2.00 €
  - Dossiers d'adresse collective : 0.80 €
  - Fiche de logement non enquêté : 0.50 €
  - Relevé d'adresses : 0.80 €
  - Séances de formation (2) : 30.00 € la séance
  - Tournée de reconnaissance (effectuée entre le 6 janvier et le 13 janvier) : 50.00 €

- ✓ **De l'habiliter** à signer les documents relatifs à la désignation d'un coordonnateur et au recrutement et à la rémunération des 3 agents recenseurs,
- ✓ **de prévoir** la dépense au chapitre 012 du Budget Primitif de 2026

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour 0 voix contre, 0 abstention

- ✓ **approuve** les propositions de Monsieur le Maire,
- ✓ **l'habilite** à signer les documents relatifs à la désignation d'un coordonnateur et au recrutement et à la rémunération des 3 agents recenseurs,
- ✓ **décide de prévoir** la dépense au chapitre 012 du Budget Primitif de 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire,  
P. PROVENDIER

